

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 16 juin 2026

75 communes distinguées dans le cadre du Palmarès régional 2025 du Label Qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » en région Sud

Ce mardi 16 juin, à l'Hôtel de Région à Marseille, a eu lieu la Journée régionale de valorisation du Label « Villes & Villages Fleuris - Qualité de vie », avec la cérémonie dévoilant le Palmarès régional 2025, sous l'égide du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions et de France et de François de Canson, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT) et Maire de La Londe-les-Maures.

Plus de 200 maires et élus étaient présents pour cet événement qui montre, de nouveau, que notre région s'engage au service du bien-vivre de ses habitants.

Le Palmarès régional 2025 du Label Qualité de vie « Villes et Villages Fleuris »

Pour l'année 2025, le Palmarès régional Qualité de vie « Villes & Villages Fleuris » en Provence-Alpes-Côte d'Azur distingue 75 communes. Il récompense les communes qui répondent le mieux aux 7 grands critères d'évaluation suivants :

1. la visite du Jury,
2. la mise en œuvre du projet municipal,
3. l'animation et la promotion de la démarche de valorisation,
4. le patrimoine végétal et fleurissement,
5. la gestion environnementale,
6. la qualité de l'espace public
7. et l'analyse par espace.

265 communes de la région Sud sont labellisées de 1 à 4 Fleurs. Elles sont visitées tous les 3 ans, soit environ 80 à 90 visites par an, entre juin et septembre. Le Jury régional est composé de 45 membres, des professionnels tous bénévoles.

Désormais, plus de 80% des habitants de la région vivent dans une commune labellisée Villes et Villages Fleuris. Selon une étude commune « CRT/Label Villes et Villages Fleuris » : 86% des habitants de la région estiment « important » de vivre dans une commune labellisée et 30% des touristes affirment que les labels ont une incidence directe sur le choix du lieu de leur séjour.

« Le Label de Qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » valorise le cadre de vie et l'attractivité de nos communes. Il incarne le bien-vivre, met en valeur notre patrimoine et notre environnement, et récompense une politique de développement durable et responsable. Dans leurs communes, les maires et leurs équipes réalisent un travail remarquable au service de l'attractivité économique, résidentielle et touristique de notre région. ».

François de Canson,

Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Maire de La Londe-les-Maures.

ATTRIBUTION DES NOUVELLES FLEURS :

6 communes rejoignent le Palmarès régional avec l'attribution de la première Fleur : Allemagne-en-Provence (04), Aspremont (06), Gattières (06), La Roque-d'Anthéron (13), Pignans (83) ; Allauch (13)

9 communes obtiennent le label 2 Fleurs : Bras (83), Châteauneuf-de-Gadagne (84), Cotignac (83), Entraigues-sur-la-Sorgue (84), Ilonse (06), La Fare-les-Oliviers (13), Le Muy (83), Oppède (84), Saint-Paul-en-Forêt (83) ;

9 communes obtiennent le label 3 Fleurs : Braux (04), Carpentras (84), Guillestre (05), Noves (13), Sausset-les-Pins (13), Savines-le-Lac (05), Théoule-sur-Mer (06), Valensole (04), Vitrolles (13) ;

9 communes obtiennent le PRIX SPÉCIAUX RÉGIONAUX :

Garéoult (83) – maintien 1 Fleur : prix régional pour le Parc naturel du Vivier ;

La Roquebrussanne (83) – maintien 2 Fleurs : prix régional pour la qualité des espaces publics et des équipements de la commune ;

Le Pradet (83) – maintien 2 Fleurs : prix régional pour la conception remarquable et le réaménagement des cours d'écoles ;

Saint-Vallier-de-Thiery (06) – maintien 2 Fleurs : prix régional pour la Maison de l'Alimentation et du Développement Durable ;

Berre-l'Étang (13) – maintien 3 Fleurs : prix régional pour la création et les aménagements de la Plage du Passet ;

Blausasc (06) – maintien 3 Fleurs : prix régional pour la qualité de vie dans la commune et la valorisation du Label ;

La Farlède (83) – maintien 3 Fleurs : prix régional pour le Parc de l'Abeille et de la Biodiversité ;

Ollioules (83) – maintien 3 Fleurs : prix régional pour la réalisation du Verger des Gorges ;

Valréas (84) – maintien 3 Fleurs : prix régional pour la qualité et la diversité du fleurissement.

MAINTIEN DES FLEURS :

17 communes maintiennent leur label 3 Fleurs : Aubagne (13), Avignon (84), Beausoleil (06), Collobrières (83), La Cadière-d'Azur (83), La Crau (83), La Seyne-sur-Mer (83), Meyreuil (13), Monteux (84), Plan-d'Orgon (13), Roquebrune-sur-Argens (83), Saint-Cyr-sur-Mer (83), Saint-Laurent-du-Var (06), Sainte-Maxime (83), Sisteron (04), Six-Fours-les-Plages (83) et Toulon (83)

15 communes maintiennent leur label 2 Fleurs : Beaumettes (84), Castillon (06), Chorges (05), Gardanne (13), La Verdière (83), Lamanon (13), Le Val (83), Marie (06), Néoules (83), Port-Saint-Louis (13), Risoul (05), Rognac (13), Saint-Jean-Cap-Ferrat (06), Tourtour (83) et Villeneuve (04)

10 communes maintiennent leur label 1 Fleur : Bouc-Bel-Air (13), Callian (83), Château-Arnoux-Saint-Auban (04), La Motte (83), Le Thoronet (83), Les Pennes-Mirabeau (13), Pierrevet (04), Richerenches (84), Rognonas (13) et Ubaye Serre-Ponçon (04)

CONTACTS PRESSE

Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur
Philippe Courtois
p.courtois@provence-alpes-cotedazur.com - 06 15 08 09 73

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Manon Sabatier
msabatier@maregionsud.fr – 06 69 22 81 98

A PROPOS DU COMITE REGIONAL DE TOURISME PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Comité Régional de Tourisme assure une démarche de promotion et de communication à destination des clients internationaux et français afin de soutenir une économie touristique et durable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec ses professionnels du tourisme. Rendre visibles nos destinations à l'international, promouvoir des destinations compétitives et créer du lien avec nos clients, sont les 3 objectifs qui orientent l'action du CRT, tant en direction du grand public, des organisateurs de voyages que des médias. La stratégie développée autour des 3 marques Monde Provence, Alpes et Côte d'Azur, constitue la pierre angulaire des dispositifs marketing mis en œuvre par le CRT depuis plusieurs années. Orientée client, basée sur une gouvernance spécifique à chaque marque et la mutualisation de moyens, elle monte résolument en puissance.

Retrouvez-nous sur [provence-alpes-cotedazur.com](https://www.provence-alpes-cotedazur.com) et sur nos réseaux sociaux :

